

PREMIER DON MAJEUR EN CULTURE

Dans l'objectif d'accroître le montant des dons faits dans le domaine culturel, le gouvernement du Québec offre un crédit d'impôt additionnel de 25% pour un premier don important en culture. Ainsi, un particulier peut bénéficier, pour une année d'imposition, en plus du crédit d'impôt pour dons, d'un crédit d'impôt non remboursable égal à 25% du montant de son premier don majeur en culture.

CRÉDITS RÉGULIERS POUR DONS DE BIENFAISANCE

Québec :

20 % sur les premiers 200 \$ + 24 % à 25,75 % sur la balance.

Canada :

12,53 % sur les premiers 200 \$ + 24,22 % à 27,56 %*.

CRÉDITS ADDITIONNEL

Québec :

25 % du premier don en culture effectué après le 3 juillet 2013 d'un montant d'au moins 5 000 \$ et d'au plus 25 000 \$.

D'autres crédits et particularités s'appliquent à chaque situation. L'avis de votre comptable ou de votre conseiller fiscal vous permettra d'obtenir une estimation personnalisée et de valider si vous pouvez bénéficier de ce crédit d'impôt additionnel!

DON	CRÉDIT D'IMPÔT PROVINCIAL	CRÉDIT D'IMPÔT FÉDÉRAL*	CRÉDIT D'IMPÔT TOTAL	COÛT POUR LE DONATEUR(\$)	COÛT POUR LE DONATEUR (% DU DON)	CRÉDIT TOTAL (% DU DON)
5 000 \$	2 442 \$	1 187 \$	3 629 \$	1 371 \$	27,4 %	72,6 %
10 000 \$	4 892 \$	2 398 \$	7 290 \$	2 710 \$	27,1 %	72,9 %
15 000 \$	7 342 \$	3 609 \$	10 951 \$	4 049 \$	27,0 %	73,0 %
20 000 \$	9 792 \$	4 820 \$	14 612 \$	5 388 \$	26,9 %	73,1 %
25 000 \$	12 242 \$	6 030 \$	18 272 \$	6 728 \$	26,9 %	73,1 %

INFORMATIONS

Équipe de Philanthropie Hector-Charland
philanthropie@hector-charland.com
450 589-9198, poste 109

*Taux d'impôt après abattement au Québec.

¹ Veuillez noter que la Corporation Hector-Charland ne fait aucune représentation et ne donne aucune garantie à cet effet.

Cette communication est émise par la Corporation Hector-Charland; No d'organisme enregistré : 123341414RR0001; NEQ : 1144621548.